

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 19 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit le 21 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - - - RAMALHO Irène – ROUX Marie-Elisabeth

Absent : HO THAM KOUIE Sandra

Absents excusés DOMINGIE Noël, - VEYSSIERES Sylvie,

Convocation du 10/09/2018

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-05-

Nombre de votants 05

**OBJET: PRELEVEMENT DES CHARGES D ELECTRICITE –
 EPICERIE DU COIN**

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la mise en place du prélèvement des charges d'électricité pour le local « Epicerie du coin ».

Pour : 5
 Contre : 0
 Abstention : 0

A compter de janvier 2019 – prélèvement de 150 € par mois – pendant 10 mois – régularisation sur les deux derniers mois avec le relevé de compteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise la mise en place d'un contrat financier pour le prélèvement de l'électricité au local de l'épicerie du coin

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le 27/09/2018
 Le Maire
 Bruno DESMAISON

